

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 125 (1999)  
**Heft:** 15/16

## **Sonstiges**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

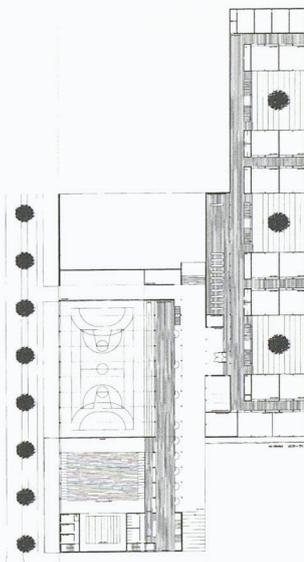
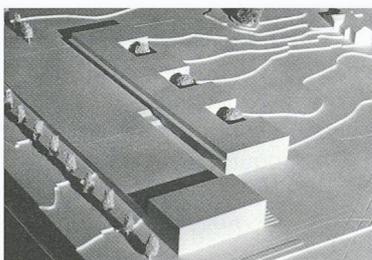
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 26.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Façade ouest



3<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> prix, 19 000.- 273  
*Atelier Dominique Rosset,*  
 Fribourg

Le concept d'implantation dégage de manière très claire deux espaces extérieurs généreux, l'un en liaison avec les accès aux transports publics, l'autre déterminant une vaste cour de récréation sur laquelle s'oriente le restaurant. Le projet propose une organisation distributive efficace permettant notamment d'assurer un volume quantitativement bas. Le jury note également la générosité spatiale intérieure et l'octroi à l'utilisateur d'une grande variété de relations visuelles avec l'extérieur.

Le jury de ce concours était présidé par M. Jean-Bernard Repond, Bulle. Ses membres étaient MM. Bernard Guisolan, la Tour-de-Trême; Jacques Boschung, Bulle; Georges Descombes, Genève; Philippe Gueissaz, Ste-Croix; Wolfgang Schett, Bâle et Pascal Tanari, Genève. Les suppléants étaient Mme Chantal Bugnard, Charmey et M. Jean-Luc Grobéty, Fribourg.

## Prix AIPC 1999

Lors de la prochaine session de l'AIPC qui se tiendra du 25 au 27 août prochain à Rio de Janeiro, M. Klaus H. Ostenfeld, président de l'Association Internationale des Ponts et Charpentes (*International Association for Bridge and Structural Engineering*), remettra le prix AIPC 1999 à Monsieur Niels Peter Hoej, du Danemark, en reconnaissance de son « importante contribution à l'introduction et l'application de modes de pensées probabilistes modernes dans des activités pratiques d'ingénieurs, en particulier en relation avec des méthodes d'analyse des risques, aide à la décision et sécurité des structures ». Le prix AIPC récompense annuellement un membre de l'association âgé de moins de 40 ans en reconnaissance d'une contribution remarquable à l'ingénierie des structures. Né en 1959, Niels Peter Hoej est ingénieur civil diplômé de l'Université d'Aalborg (DK). Toute sa carrière professionnelle s'est déroulée au sein de bu-

reaux d'ingénieurs-conseils, et, depuis 1989, chez COWI, Ingénieurs-conseils et planificateurs à Copenhague.

Depuis 1990, M. Hoej a mené à bien des projets de recherche en parallèle et en soutien à son activité de praticien. Il a entre autres travaillé sur un important projet de pont en Scandinavie, et a également été l'un des initiateurs des premières implémentations de *risk management* pour le projet du *Grand Belt*.<sup>1</sup>

Lors de cette même session, le président de l'AIPC remettra au professeur Peter Marti et à ses co-auteurs, Manuel Alvarez, Walter Kaufmann, Viktor Sigrist de l'EPFZ, le prix du meilleur article 1999 pour une contribution publiée en novembre 1998 dans la revue trimestrielle de l'AIPC, *Structural Engineering Internatio-*

*nal* et intitulée « Tension Chord Model for Structural Engineering ». Cet article démontre que, en se basant sur un simple modèle de tirant, les problèmes de fissuration, d'armature minimale, de contribution du béton tendu et de capacité de déformation d'une structure en béton peuvent être traités selon une approche unifiée. Les caractéristiques du modèle de tirant et ses applications y sont décrites et plusieurs comparaisons avec des résultats expérimentaux sont présentées.

Jérôme Ponti

## Correctif

M. Stéphane Guberan nous signale que son nom aurait été rendu illisible sur certains exemplaires d'IAS N° 13/14, peut-être à la suite d'un « mastic » d'imprimerie, dans le palmarès du concours pour le collège des Alpes à Pully dont il a remporté, avec M. Grisoni, le 5<sup>ème</sup> rang et 4<sup>ème</sup> prix.

<sup>1</sup> À propos de cette traversée des détroits du Danemark, voir les deux articles de Pierre Boskovitz dans IAS N°22/1996 pp. 394-401 (Storebaelt) et IAS N°26/1996, pp. 492-496 (Øresund)

## Courrier

*L'éditorial d' IAS N° 12/13 du 14 juillet 1999 intitulé « Enseignements d'une défaite », a suscité de nombreuses réactions, positives ou négatives. Ces dernières sont reproduites ci-dessous.*

### « The winner is... TORINO »

Merci Monsieur le nouveau rédacteur d'IAS pour vos enseignements sur la défaite de Sion 2006. Nous apprenons ainsi que les sports d'hiver se pratiquent tout aussi bien dans les métropoles que sur les monts. En matière de communication, une grande ville ne s'encombre pas de mythologie alpestre désuète ni de sensibilisation populaire. L'efficacité et le sérieux latins ont écrasé l'optimisme béat des Séduinois. Enfin une mobilisation nationale et l'approbation d'une population ne sont rien face aux relations internationales: affaire de style ! Message reçu.

Cependant tout « enseignement » suppose, au préalable de se renseigner. Vous semblez méconnaître complètement le dossier Sion 2006 en ce qui concerne l'utilisation et le recyclage post-olympique des équipements.

Il est totalement erroné de prétendre que Sion 2006 a projeté des équipements disproportionnés pour un temps bref sans tenir compte de leur destination ultérieure. Le concept de « développement durable » a été une des constantes de l'ensemble de la candidature. Chaque installation projetée incluait sa transformation future adaptée aux besoins régionaux.

Ainsi les patinoires olympiques de Sion et Martigny conçues pour 11000 spectateurs se réduisaient à 5000 places après les jeux ; gradins provisoires et réduction de volume par abaissement de la toiture (Sion) ou suppression des ailes (Martigny) ou changement d'affectation (Viège).

Le village olympique, d'une capacité de 3500 lits, comportait 52 pavillons modulaires démontables d'une capacité de 2300 lits. Le solde de 1200 lits se répartissaient en 5 immeubles offrant l'équivalent de 175 logements de 4 pièces 1/2 subdivisibles en 2, 3 et 5 pièces en fonction des demandes du marché. Le bâtiment de la zone internationale a été projeté sur la base d'un futur cycle d'orientation de 45 classes avec salles de gymnastique.

Le centre de presse devenait un arsenal et une administration militaire. Le centre média, un stand de tir complété par une halle polyvalente. L'anneau de patinage de vitesse, une halle multi-sports. Les pistes de curling comportaient une couverture provisoire de la surface de la glace existante. Les épreuves de bob et de luge se déroulaient à St Moritz, etc.

Il a fallu une analyse précise des besoins, appuyée par une solide logistique, une vision à long terme en accord avec les notions de développement durable. Enfin des concepteurs capables d'inventivité pour

intégrer la polyvalence dans leur projet. Toutes ces conditions étaient réunies.

Rien n'empêche une « agglomération secondaire » d'organiser une manifestation d'une telle envergure. Les exemples antérieurs des « jeux-villes » d'Albertville et Lillehammer sont là pour le prouver. L'enthousiasme des Norvégiens a eu un impact bien plus fort que celui des brumes de Nagano. Vos lecteurs, ingénieurs et architectes qui ont oeuvré sur les projets olympiques vous remercient une dernière fois pour votre « enseignement ».

*Pour le comité SIA – Section Valais,  
Roland Vassaux, Architecte – Vice-président*

Le comité de la SIA Valais, dans sa lettre « The winner is Torino » a apporté la réponse qu'il fallait sur le plan technique: On peut apprécier diversement tout le travail qui a été fait dans le cadre de la candidature Valais 2006, mais la question qui m'est posée par le contenu et la forme de l'article de M. Della Casa c'est celle du rôle d'une revue professionnelle par rapport aux membres de l'association qui la financent et qui attendent d'elle information et soutien.

Nous sommes habitués, sans nous résigner, à voir la SIA, sa très lourde administration, prendre des positions contraires à l'intérêt de ses membres. Cette attitude, lamentable, a conduit toute l'opération « Zukunftstrat » pour aboutir, grâce à l'inertie helvétique, au pet de lapin que constitue la révision des statuts. Dans le cadre de cette candidature JO 2006 nous, membres SIA, attendions de notre revue qu'elle présente les études, concours, commandes d'avant-projet ainsi que les processus d'attribution des mandats et les efforts accomplis en vue de la réutilisation des installations, la qualité du projet des transports et cela quelle que soit la décision de Séoul. Il y eu certes quelques échos mais la distance qui existe entre le siège de la revue et les membres périphériques reste très grande et influence fortement le contenu de cette revue...

A part ça, IAS n'est pas Blick, son rôle n'est pas d'inventer des scandales ou de faire mousser inutilement des affaires. Une bonne partie des « informations » parues dans l'article susmentionné ressortent du domaine des cancans et n'auraient pas dû trouver leur place dans une revue professionnelle. On aurait aussi pu être positif en relevant que l'enthousiasme populaire et l'information faite autour de ce projet pouvaient servir d'exemple à l'Expo 2001 dont on connaît la piètre image dans le public. On

aurait aussi pu se demander ce que Turin pouvait bien faire de patinoires nombreuses et grandes, alors qu'elle n'a même pas une équipe de hockey... Cet esprit d'autoflagellation poursuit assez bien la campagne de tous les médias suisses contre les membres du CIO, campagne qui avait lieu en même temps que l'équipe valaisanne essayait de les sensibiliser pour obtenir des voix. La presse professionnelle ne doit pas être une presse de boulevard.

*Bernard Attinger, Architecte cantonal*

Ces réactions appellent les précisions suivantes:

1. IAS est édité par la SEATU (Société des éditions des associations techniques universitaires), dont la SIA est actionnaire. Les positions prises par l'un ou l'autre des rédacteurs d'IAS ne sauraient donc être assimilés aux points de vue de la SIA, qui dispose pour cela d'une rubrique spécifique et clairement identifiée.
2. La politique rédactionnelle d'IAS a toujours été et

*sera toujours celle d'une hospitalité exemplaire pour les textes rédactionnels qui lui sont adressés. Le reproche d'ostracisme exprimé par M. Attinger, outre que d'être profondément injuste envers le prédécesseur du soussigné, est d'autant moins justifié qu'il fait mine d'ignorer l'invitation qui lui a été faite de publier les projets relatifs à Sion 2006.*

3. On peut avoir de l'estime pour un projet et pour l'esprit d'entreprise remarquable qui l'anime sans pour autant admettre les réactions, hélas bien réelles, qu'ont entraîné son éviction. C'était là l'objet de l'éditorial mis en cause et je regrette profondément que des architectes ou des ingénieurs aient pu se sentir blessés, la qualité de leur travail n'étant nullement mise en doute par le texte en question.
4. Il me semble enfin qu'une revue - même professionnelle - n'a pas à récuser le fameux mot de Beaumarchais, qui dans son Mariage de Figaro, rappelait que « sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur ».

*Francesco Della Casa*

Fin de la partie rédactionnelle

## Tableau des concours

Organisateur et renseignements	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées PQ: préqualification	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune de Glaris (Fax +41 55 640 66 10)	Centre pour personnes âgées (CP 2 degrés)	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	24 septembre 99 (26 juillet 99)	13/14 Ann. p.12
Centre de cure thermique de Merano (I) tél. +39 0471 262 161	Restructuration d'un centre thermal (CP)	Architectes de l'UE, de Suisse, du Liechtenstein et de Norvège selon accord OMC	5 novembre 99 (dès le 21 juin)	
Service des Bâtiments Etat de Vaud tél. 021 316 73 00	Agrandissement du centre d'exploitation des routes nat. Bursins (CP 2 degrés)	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	18 octobre 99 (13 août 99)	13/14 Ann. p.11
Service des bâtiments du canton de Zurich Walcherstr. 11, 8090 ZH	Agrandissement de la clinique psychiatrique universitaire (PQ)	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	2 octobre 99 (30 juillet 99)	
Service des bâtiments du canton de Zurich Walcherstr. 11, 8090 ZH	Requalification d'un immeuble Ausstellungstr. 100 (PQ)	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	13 septembre 99 (13 août 99)	

## Nouveaux dans cette liste

Office militaire fédéral matériel et bâtiments tél. 031 323 77 43	Bâtiment de service Place aérienne Meiringen (PQ)	Equipes pluridisciplinaires comprenant architectes, ingénieurs et spécialistes de la physique appliquée aux constructions	3 mars 2000 (20 août 99)	
Commune de Wetzikon	Extension école d'orientation professionnelle (PQ)	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	(20 août 99)	
Ville de Baden et Commune d'Ennetbaden	Concept de développement, quartier des bains (PQ)	Equipes pluridisciplinaires comprenant architectes, urbanistes, paysagistes et planificateurs de transports	(20 août 99)	
Abvent, F www.abvent.com/	Concours de design ArchiCAD	Etudiants en architecture, urbanisme ou design	22 septembre 99 (10 septembre 99)	

### Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt (SI+A)*, organe en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 142 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

**Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement au secrétariat général de la SIA, tél. 01/283 15 15.**